

## SÉANCE DU 10 JANVIER 2023

**Présents** : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ-CASALOU, Pierrette DOMBLIDES, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAREAU ; Messieurs Bernard DEFRANCE, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

**Absent excusés** : Madame Claire HAYDONT ; Messieurs Bernard CAZENAVE, Marc DESPLAT, Stéphane PINARD, Christian WILS.

**Ont donné pouvoir** : Monsieur Marc DESPLAT à Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU ; Monsieur Bernard CAZENAVE à Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE

### **23 – 06 PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSÈQUES POUR INDIGENCE**

Considérant la *situation précaire* de Monsieur J.C.L., né le 30/11/1944, décédé au Centre Hospitalier d'Orthez le 13/10/2022,

Considérant la *situation précaire* de Monsieur K.M., né le 27/06/1961, décédé au Centre Hospitalier d'Orthez le 06/11/2022,

Considérant les dispositions de l'article L2323-37 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le service [des pompes funèbres] est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes. Lorsque la mission de service public définie à l'article [L. 2223-19](#) n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes. Elle choisit l'organisme qui assurera ces obsèques »,

Considérant l'article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le maire ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance »,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre en charge les frais d'obsèques et d'inhumation pour un montant total de :**

- **Monsieur J.C.L** : 1 773 € TTC, à verser à l'entreprise «Pompes funèbres des 3B», 231 rue Pierre Bérégovoy à Orthez,

- **pour Monsieur K.M** : 1 773 € à verser à l'entreprise «Pompes funèbres des 3B», 231 rue Pierre Bérégovoy à Orthez.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,  
le 10 janvier 2023



Le Maire d'Orthez  
Président du CCAS  
**Emmanuel HANON**